

Comptes 2013/2014 et budget 2015/2016

M. Alain Farine

Directeur, Association suisse des AOP-IGP

ori**G**in

ACTIF	BILAN '14 (CHF)	BILAN '13 (CHF)
BCV No K 0880.54.92 + gar. loyer + caisse	10'531.65	27'106.20
BCV No U 0880.91.09	17'881.49	17'877.05
<i>Total liquidités</i>	<i>28'413.14</i>	<i>44'983.25</i>
Actifs transitoires	61'382.33	47'635.00
Actifs immobilisés	5'854.31	4'196.31
TOTAL actif	95'649.78	96'814.56
PASSIF		
Passif transitoire – créanciers	1'128.45	3'621.45
Bénéfice reporté	93'193.11	108'755.66
Bénéfice / perte de l'exercice	1'328.922	- 15'562.55
TOTAL passif	95'649.78	96'814.56

Exercice 2013

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom
et budget présenté à l'AG du 20.05.2013)

PRODUITS	exercice '13 (CHF)	budget '13 (CHF)
Cotisations	216'284.05	230'000
Dons - Contributions volontaires	235'321.01	240'000
TOTAL produits	451'605.06	470'000

CHARGES DE PERSONNEL	exercice '13 (CHF)	budget '13 (CHF)
Personnel	312'354.99	310'000
Consultants	42'040.13	40'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	23'009.15	15'000
Frais administratifs	31'479.10	40'000
PROJETS		
Frais de projets divers	58'266.24	65'000
TOTAL charges	467'149.61	470'000
PERTE EXERCICE '13	- 15'562.55	0

Exercice 2014

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom)

PRODUITS	exercice '14 (CHF)	budget '14 (CHF)
Cotisations	240'166.26	
Dons - Contributions volontaires	239'305.37	
TOTAL produits	479'471.63	

exercice '14 (CHF) budget '14 (CHF)

CHARGES DE PERSONNEL

Personnel	270'208.05
Consultants	83'552.80

FRAIS GENERAUX

Frais de voyage et manifestations	31'656.53
Frais administratifs	33'193.82

PROJETS

Frais de projets divers	59'532.21
-------------------------	-----------

TOTAL charges	478'143.41
----------------------	-------------------

BENEFICE EXERCICE '14	1'328.22
------------------------------	-----------------

Rapports du réviseur des comptes, 2013 et 2014
Fiduciaire Fiprom, CH-Lausanne
(www.prometerre.ch)



Fiprom

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au comité technique de OriGIn**

021 614 24 29
Fax 021 614 24 03
fiprom@prometere.ch
www.prometere.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant une perte de l'exercice de CHF 15'562.55, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 9 mai 2014

Fiprom sa

Fiduciaire de Prometere



Fiprom

021 614 24 29
Fax 021 614 24 03
fiprom@prometere.ch
www.prometere.ch

Rapport de l'organe de révision au comité technique de OriGIn

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 1'328.22, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 10 juin 2015

Fiprom sa
Fiduciaire de Prométerre

Budget 2015/2016

(10.11.2015)

PRODUITS	2015 (CHF)	2016 (CHF)
Cotisations	240'000	240'000
Dons – Contributions volontaires	190'000	210'000
TOTAL produits	430'000	450'000

	budget '15 (CHF)	budget '16 (CHF)
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel	270'000	350'000
Consultants	55'000	15'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage	15'000	15'000
Frais administratifs	30'000	30'000
PROJETS		
Frais de projets divers	60'000	40'000
TOTAL charges	430'000	450'000
BENEFICE EXERCICE	0	0

Approval by the GA

Approbation par l'AG

Aprobación para la AG

- i. Execution / Comptes / Exercicio 2013 – 2014
- ii. Budget / Budget / Presupuesto 2015 – 2016